

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 22 septembre 2025 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 27/38

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-deux du mois de septembre, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 7

Etaient présents :

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 34

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme JAILLET Françoise, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, M. GEOFFROY Ludovic, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. MOREY Pascal, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. GUIGUE Christian, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine

Date de la
convocation :
12/09/2025

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BECHE André, M. PARISOT Denis, M. GANDREY-Julien, Mme SIMONNET Chantal, M. DONGUY Roger, M. HAUTEVELLE Ludovic, M. PAPIN Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2025-042 : Avis sur le projet de la révision du Schéma de Cohérence Territorial – Air Energie Climat de Grand Bourg Agglomération

- *Vu les articles L.132-7 à L.132-11 du Code de l'Urbanisme relatifs aux Personnes Publiques Associées ;*
- *Vu le SCoT de la Bresse bourguignonne approuvé le 26 juin 2017 ;*
- *Vu le courrier de Grand Bourg Agglomération le 15 juillet 2025 indiquant que le projet de SCoT-AEC a été arrêté ;*
- *Vu le projet de Schéma de Cohérence Territoriale – Air Energie Climat arrêté par délibération en date du 7 juillet 2025 ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 8 septembre 2025 ;*

Le Président indique que Grand Bourg Agglomération a soumis son projet de SCoT-AEC à l'avis du Syndicat mixte par un courrier reçu le 15 juillet 2025. En effet, le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne en tant que territoire voisin est Personne publique associée dans ce dossier et, qu'à ce titre, il donne son avis sur le projet.

L'ensemble des documents du projet arrêté du SCOT-AEC Grand Bourg Agglomération est disponible sur le site web de Grand Bourg Agglomération (onglet Fonctionnement de la collectivité / SCoT / Dossier Arrêt Projet ») ainsi que dans les locaux du Syndicat mixte.

Une présentation synthétique du projet, en annexe, est faite en s'appuyant sur les thématiques pour lesquelles les territoires sont le plus en interaction : armature territoriale, développement économique, trame verte et bleue.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

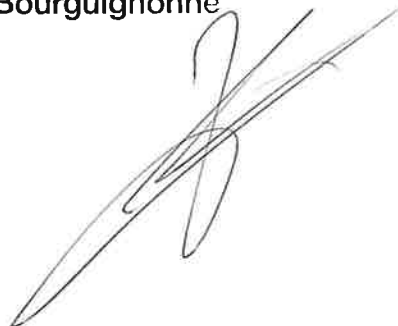
- **EMET UN AVIS FAVORABLE** au projet de SCoT Grand Bourg Agglomération en tant qu'il ne nuit pas au développement durable de la Bresse bourguignonne tel que prévu dans notre propre SCoT.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 29/09/2025
Publié sur le site internet du syndicat le 06/10/2025*

DECISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**

